



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 09 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le samedi 09 avril à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MEILHAN-SUR-GARONNE, dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine POVEDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 avril 2016

PRESENTS : Régine POVEDA, Thierry MARCHAND, Danielle FONTAINE, Thierry CARRETEY, Pierrette DULAC, Roger VIGNEAU, Jérémy CAZEMAJOU, Laurent DALLA VALLE, Romuald LEROUSSEAU, Emilie MAILLOU, Brigitte THOUMAZEAU (jusqu'au dossier n°7), Jean BARBE, Michel DA ROS, Corine GLEYROUX

ABSENTS OU EXCUSÉS : Véronique MUSOLINO, Brigitte THOUMAZEAU (à partir du dossier n°8)

POUVOIRS : Véronique MUSOLINO à Thierry MARCHAND, Brigitte THOUMAZEAU à Thierry CARRETEY (à partir du dossier n°8)

SECRETAIRE DE SEANCE : Roger VIGNEAU

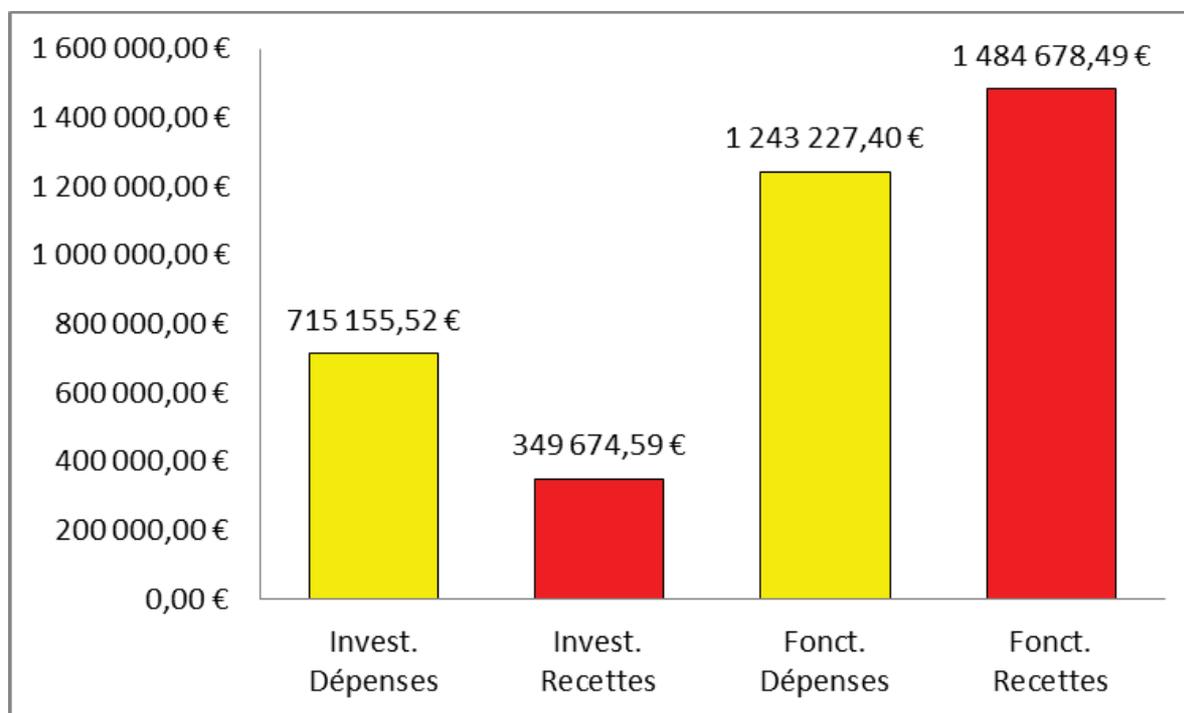
Approbation du procès-verbal du 19 mars 2016 :

Madame la Maire fait lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du 19 mars 2016 pour approbation.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DOSSIER N°1
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (Commune)

Madame la Maire présente le compte administratif 2015 de la commune détaillé en annexe.



INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	873 966,00
	Réalisé	715 155,52
	Reste à réaliser	24 000,00
Recettes	Prévus	873 966,00
	Réalisé	349 674,59
	Reste à réaliser	166 994,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	1 510 575,00
	Réalisé	1 243 227,40
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévus	1 510 575,00
	Réalisé	1 484 678,49
	Reste à réaliser	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	-365 480,93
Fonctionnement :	241 451,09
Résultat global :	-124 029,84

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

-VU les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 et du Code Général des Collectivités Territoriales,
-CONSIDERANT que M. Thierry MARCHAND, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

-CONSIDERANT que Mme Régine POVEDA, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Thierry MARCHAND, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

DÉLIBÉRATION N° 2016-04-01

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 9

Contre : 3 (J.BARBE, M. DA ROS, C.GLEYROUX)

Abstentions : 2 (R.LEROUSSEAU, B.THOUMAZEAU)

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A la majorité*

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

-ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Jean BARBE indique que les chiffres présentés l'inquiètent et que tout augmente au niveau des dépenses de fonctionnement.

Madame la Maire précise que le chapitre 011 est en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Jean BARBE ajoute que les chiffres présentés sont faux et que la commune va finir endettée comme la Région Poitou Charentes.

Michel DA ROS pense que les chiffres ne reflètent pas la réalité et que des factures de 2014 ont glissé sur l'exercice 2015.

Madame la Maire assure que les comptes ont été validés par le percepteur. Il est effectivement possible que certaines factures reçues fin 2014 aient été payées en 2015.

Michel DA ROS demande à quoi correspond le montant inscrit au 042.

Madame la Maire répond qu'il s'agit des travaux en régie.

Michel DA ROS dit qu'il y a beaucoup de différence entre les fournitures et la main d'œuvre. Les ratios sont incohérents.

Madame la Maire répond que les travaux en régie permettent grâce au travail des agents de valoriser la commune. Parfois peu de matériel nécessite beaucoup de travail derrière. Par exemple, en ce moment les agents sont en train de confectionner des jardinières florales avec des barriques pour décorer les Allées Gabourin. Les barriques n'ont pas coûté cher à l'achat, toutefois il y a beaucoup de main d'œuvre ensuite.

Michel DA ROS dit que les travaux de dépose ne doivent pas être comptabilisés.

Corine GLEYROUX ajoute qu'il faut qu'il y ait une logique.

Madame la Maire répond que le travail des agents est ainsi valorisé et le passage en investissement permet à la commune de percevoir des recettes de FC TVA. Quand on regarde le détail, il y a autant de fournitures que de main d'œuvre.

Pour Michel DA ROS, 1200h passées par les agents à la salle multiculturelle, c'est beaucoup trop.

Madame la Maire rappelle que les travaux en régie font l'objet d'un contrôle par le receveur.

Michel DA ROS répond que si les personnes qui contrôlent n'y connaissent rien, c'est facile.

Madame la Maire rappelle que ce sont les agents qui comptabilisent le temps passé pour les travaux en régie. On leur demandera donc de travailler plus vite.

Corine GLEYROUX ajoute qu'aucune remarque n'a été faite à l'encontre des agents.

Michel DA ROS précise que si des erreurs sont faites, ce n'est pas par le perceuteur mais par la personne qui comptabilise les travaux en régie.

Madame la Maire tient à remercier les agents pour leur travail et rappelle que de plus en plus de collectivités réalisent des travaux en régie, ce qui leur permet, grâce à leurs compétences de percevoir des recettes supplémentaires. Elle prend acte de la position de l'opposition concernant le travail des agents concernés mais elle ne l'accepte pas.

DOSSIER N°2
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 (Commune)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour la commune de Meilhan ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

-CONSIDERANT que toutes les opérations sont correctement comptabilisées,

-STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

-STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉLIBÉRATION N° 2016-04-02

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 3 (J.BARBE, M. DA ROS, C.GLEYROUX)

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A la majorité,*

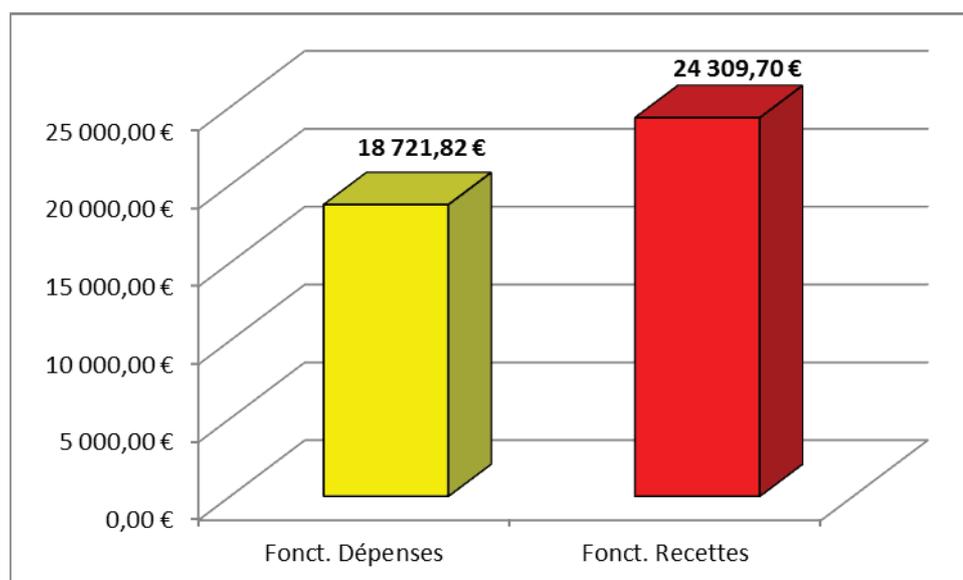
-DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DOSSIER N°3
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (Camping municipal)

Madame la Maire présente le compte administratif 2015 du Camping Municipal.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2015			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	7 600,00	3 322,69	4 277,31	44
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	7 100,00	3 322,69	3 777,31	47
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	5 000,00	2 239,29	2 760,71	45
6064 - Fournitures administratives	100,00	189,57	-89,57	190
6066 - Carburants	500,00		500,00	
6068 - Autres matières et fournitures	1 500,00	893,83	606,17	60
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	500,00		500,00	
6238 - Divers	500,00		500,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 400,00	15 399,13	0,87	100
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 400,00	15 399,13	0,87	100
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement	15 400,00	15 399,13	0,87	100
Total dépenses réelles	23 000,00	18 721,82	4 278,18	81

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2015			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	23 000,00	24 309,70	-1 309,70	106
706 - Prestations de services	23 000,00	24 309,70	-1 309,70	106
Total recettes réelles	23 000,00	24 309,70	-1 309,70	106



FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	23 000,00
	Réalisé	18 721,82
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévus	23 000,00
	Réalisé	24 309,70
	Reste à réaliser	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Fonctionnement : 5 587,88

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

-**VU** les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 et du Code Général des Collectivités Territoriales,
-**CONSIDERANT** que M. Thierry MARCHAND, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

-**CONSIDERANT** que Mme Régine POVEDA, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Thierry MARCHAND, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**DÉLIBÉRATION N° 2016-04-01
CAMPING**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

-**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DOSSIER N°4
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 (Camping municipal)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le camping municipal de Meilhan ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

-CONSIDERANT que toutes les opérations sont correctement comptabilisées,

-STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

-STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉLIBÉRATION N° 2016-04-02
CAMPING

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DOSSIER N°5
AFFECTATION DU RESULTAT 2015 (Commune)

Mme la Maire présente le résultat 2015 de la commune de Meilhan-sur-Garonne.

- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
- CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	163 233,03 €
- un excédent reporté de :	78 218,06 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	241 451,09 €
- un déficit d'investissement de :	365 480,93 €
- un excédent des restes à réaliser de :	146 994,00 €
Soit un besoin de financement de :	218 486,93 €

DÉLIBÉRATION N° 2016-04-03

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 12
Contre : 3 (J.BARBE, M. DA ROS, C.GLEYROUX)
Abstentions : 0

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A la majorité***

- DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 :	241 451,09 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	218 486,93 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	22 964,16 € EXCEDENT
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	365 480,93 € DEFICIT

Jean BARBE dit qu'une fois de plus la commune présente un résultat négatif.

Madame la Maire répond que le solde négatif en section d'investissement signifie que la commune a investi. Le résultat de fonctionnement est excédentaire.

Michel DA ROS ajoute que ce qui l'inquiète c'est que la commune emprunte tous les ans et que cette année elle va encore y être contrainte. Pour tenir le choc la commune devrait réduire de 10% ses frais généraux et concrétiser les ventes de terrains.

Madame la Maire répond que des ventes de terrains devraient intervenir cette année et que par ailleurs il n'est pas prévu d'emprunt sur le budget.

DOSSIER N°6
AFFECTATION DU RESULTAT 2015 (Camping municipal)

Mme la Maire présente le résultat 2015 de la commune de Meilhan-sur-Garonne.

- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
- CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5 587,88 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 587,88 €
- un déficit d'investissement de :	0,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	0,00 €

Madame la Maire indique qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'affectation du résultat.

DOSSIER N°7

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2016 (Commune)

Madame le Maire rappelle les taux pratiqués en 2015

-Taxe d'habitation: 13,50 %.

-Taxe foncière sur les propriétés bâties: 25,04 %

-Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 116,05 %

Par ailleurs, Madame la Maire annonce que, sans modification des taux, le produit fiscal attendu pour 2016 s'élève à 571.382,00€.

Ce dernier est décomposé comme suit :

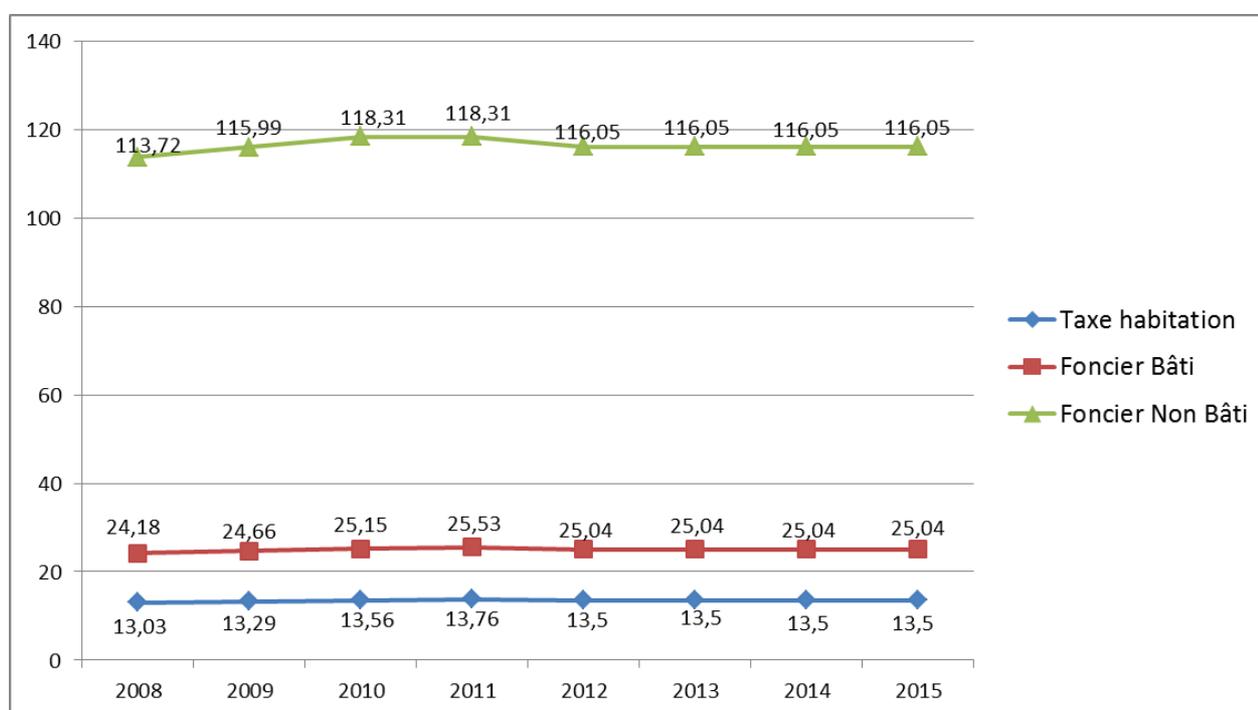
Taxe d'habitation : 189.540,00€ (avec un taux de 13,50)

Foncier bâti : 233.298,00€ (avec un taux de 25,04)

Foncier non bâti : 148.544,00€ (avec un taux de 116,05)

Madame la Maire précise que **les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2011.**

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX DEPUIS 2008



Mme la Maire propose à nouveau à l'assemblée de ne pas les augmenter en 2016.

DÉLIBÉRATION N° 2016-04-04

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-DECIDE d'appliquer les taux suivants pour l'année 2016 :

-Taxe d'habitation : 13,50%

-Taxe foncière (bâti) : 25,04%

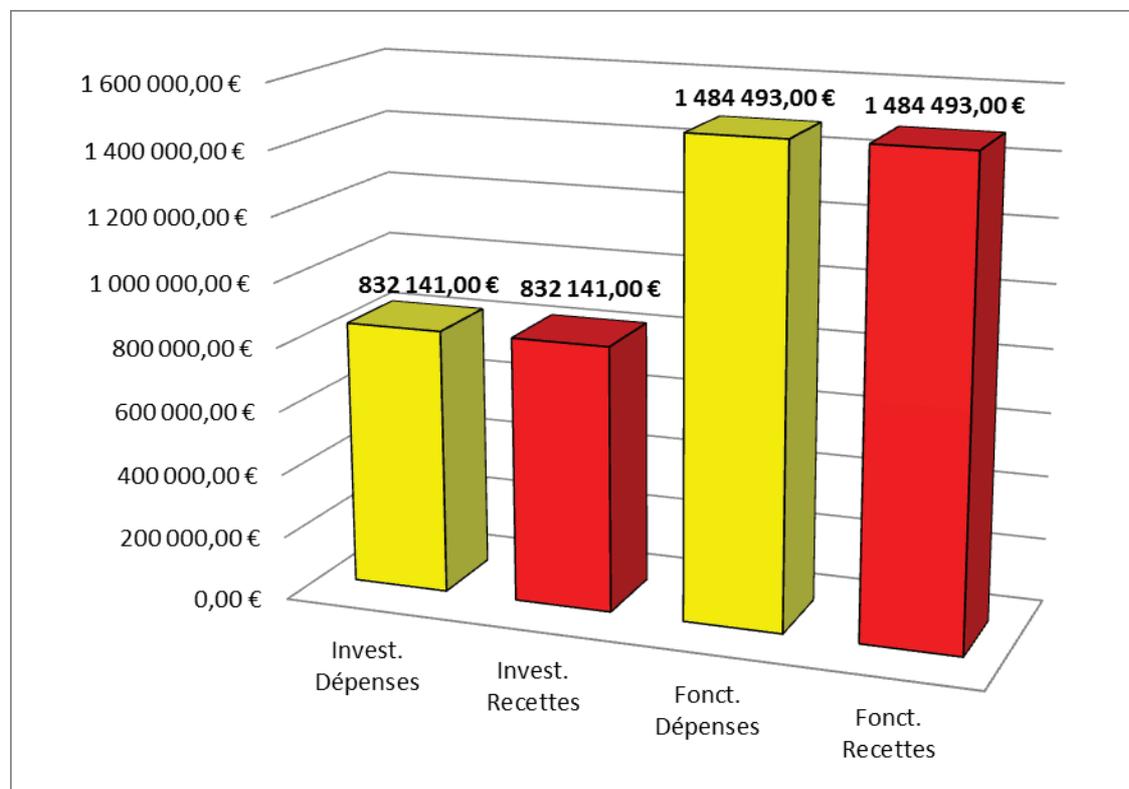
-Taxe foncière (non bâti) : 116,05%

-INSCRIT au budget la recette.

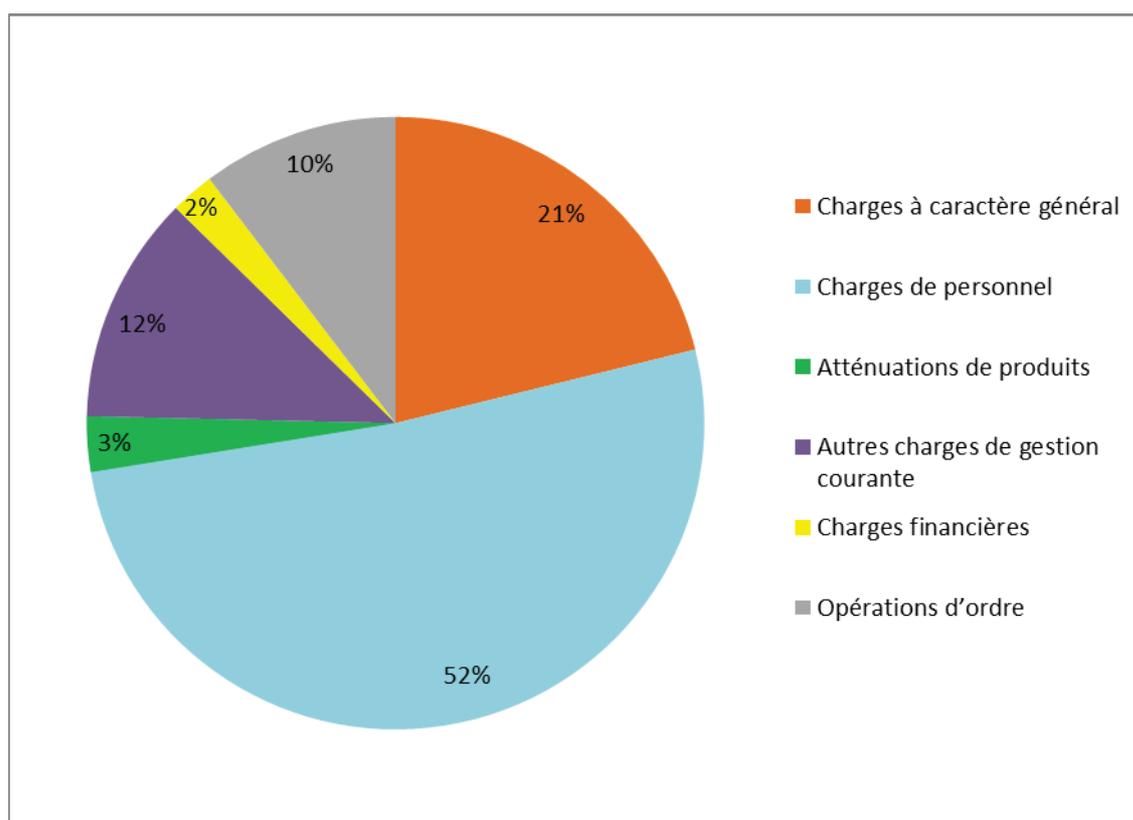
Brigitte THOUMAZEAU quitte la séance à 10h30.

DOSSIER N°8
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (Commune)

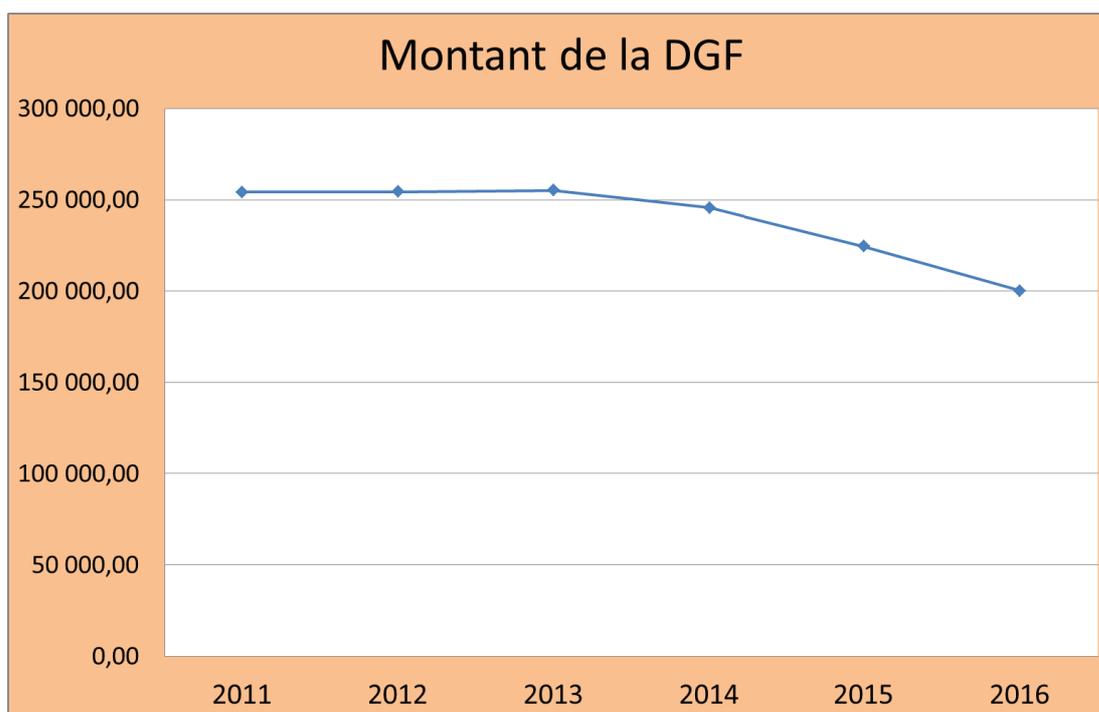
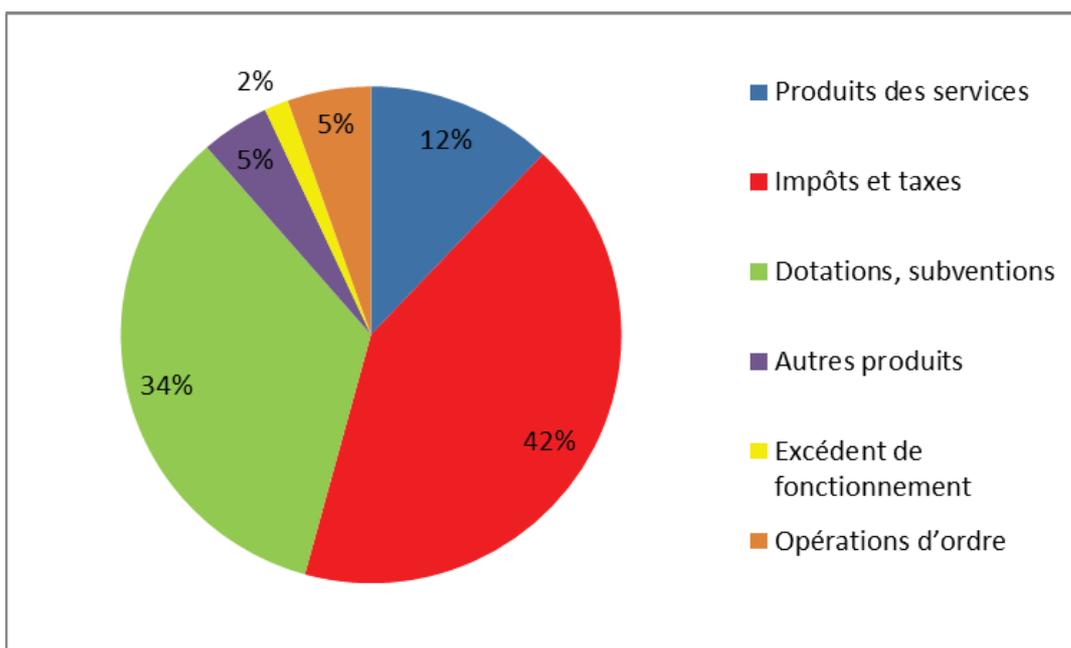
Madame la Maire présente le Budget Primitif 2016 de la commune de Meilhan sur Garonne. Celui-ci se décompose de la façon suivante, équilibré en dépenses et en recettes :



Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :



Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :



Après avoir s'être fait présenter le budget, équilibré en dépenses et en recettes :

-Section de fonctionnement : 1 484 493,00€

-Section d'investissement : 832 141,00€

-Soit un budget total de : 2 311 634,00€

DÉLIBÉRATION N° 2016-04-05

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 11

Contre : 3 (J.BARBE, M. DA ROS, C.GLEYROUX)

Abstention : 1 (R.LEROUSSÉAU)

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A la majorité*

-ADOPTE le Budget Primitif 2016 de la commune de Meilhan sur Garonne.

DOSSIER N°9
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (Camping municipal)

Madame la Maire présente le Budget Primitif 2016 du Camping Municipal de Meilhan sur Garonne. Celui-ci se décompose de la façon suivante, équilibré en dépenses et en recettes :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016
	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	6 500,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	6 000,00
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	3 000,00
6064 - Fournitures administratives	500,00
6066 - Carburants	500,00
6068 - Autres matières et fournitures	2 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	500,00
6238 - Divers	500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	23 088,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	23 088,00
6215 - Personnel affecté par collectivité de rattachement	23 088,00
Total dépenses réelles	29 588,00

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016
	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	24 000,00
706 - Prestations de services	24 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	5 588,00
Total recettes réelles	29 588,00

Après avoir s'être fait présenter le budget, équilibré en dépenses et en recettes :
-Section de fonctionnement : 29 588,00€

DÉLIBÉRATION N° 2016-04-03
CAMPING

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

-ADOPTE le Budget Primitif 2016 du Camping Municipal de Meilhan sur Garonne

DOSSIER N°10
AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES SAUMARS

Madame la Maire fait lecture d'un courrier de la DDT concernant la sécurisation du carrefour des Saumars. Lors de la réunion du 14 mars, il a été évoqué la possibilité d'implanter deux ralentisseurs sur la VC10 de part et d'autre du carrefour, afin de renforcer la sécurité et de réduire la vitesse des usagers. Toutefois, un décret précise que les ralentisseurs de type « dos d'âne » ou « trapézoïdal » sont interdits sur les voies de desserte de transport public de personnes, ce qui est le cas de la VC10.

Cependant, les coussins et les plateaux n'étant pas concernés par cette interdiction, l'implantation de ceux-ci peut être envisagée sur la VC10 au niveau du carrefour **avec un passage du lieu-dit en agglomération** pour instaurer une zone 30.

L'assemblée décide à l'unanimité que cette option sera étudiée une fois l'ensemble des éléments portés à la connaissance des élus, notamment des modalités et du coût pour transformer un lieu-dit en agglomération.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Mise en sécurité de la salle multiculturelle

Madame la Maire rappelle que dans la nuit du 14 au 15 mars 2016, plusieurs effractions ont été commises dans divers bâtiments communaux (salle multi, salle des sports, CLSH, piscine, espace ados).

Même si les auteurs des faits ne sont repartis qu'avec un « maigre » butin (à savoir 400€ appartenant à l'ATEC et le monnayeur d'une machine à café), ils ont fracturé de nombreuses portes et fenêtres.

Un expert en assurances s'est rendu sur place afin de constater les dégâts, qui ont été estimés à 4.353,00€TTC par les entreprises de menuiserie.

Afin que de tels faits ne se reproduisent pas, Madame la Maire a demandé à la compagnie d'assurance Groupama, par l'intermédiaire de sa filiale Activeille, de proposer des solutions pour sécuriser le complexe Jean Fenouillet et la salle multi.

Après s'être rendus sur place, les techniciens ont proposé l'installation de 10 détecteurs de présence répartis à l'intérieur du bâtiment avec déclenchement d'une alarme sonore en cas d'intrusion.

Pour l'acquisition d'un tel équipement, Activeille a proposé à la commune deux modalités de financement :

- 1 achat en une fois qui coûterait 3.372,95 € TTC à la commune, sans la maintenance
- 60 loyers de 88,76€ TTC par mois, maintenance incluse (prix de revient : 5.325,60€ TTC).

A cela s'ajoutent des options auxquelles la commune a le choix ou non de souscrire :

- maintenance (si achat en une fois) : 19,03€ TTC par mois
- télésurveillance 24h/24 : 30,13€ TTC par mois
- déplacement d'une société de gardiennage (3 interventions maxi par an) : 18,08€ TTC par mois

Michel DA ROS indique que les solutions incluant du gardiennage ne sont pas vraiment efficaces car les équipes mettent souvent du temps à intervenir. La pose de caméras, même factices, pourrait être une bonne alternative.

Madame la Maire demande aux élus de se positionner quant à l'acquisition ou non de cet équipement. Les élus décident à l'unanimité de ne pas donner de suite favorable à cette proposition. Toutefois une solution alternative toute aussi efficace sera rapidement recherchée afin de sécuriser l'établissement.

2/ Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Madame la Maire rappelle que par délibération en date du 26/09/2015, les élus ont approuvé la réalisation par le SDEE 47 des travaux d'installation d'une infrastructure de recharge accélérée sur le territoire de la commune de Meilhan-sur-Garonne.

Madame la Maire informe qu'un technicien du SDEE 47 doit se rendre sur la commune le lundi 30 mai afin de déterminer l'emplacement définitif de cette borne de recharge.

Madame la Maire demande aux élus de se positionner sur ce dossier.

Michel DA ROS indique la présence d'une borne sur la commune peut inciter les gens à acquérir un véhicule électrique.

Madame la Maire répond que c'est bien dans cet objectif qu'elle a souhaité que la commune se positionne auprès de SDEE47.

A l'unanimité, les élus acceptent qu'une borne IRVE soit installée dans le bourg.

3/ Mise en location d'un logement communal

Madame la Maire informe que l'appartement situé au-dessus de la Poste est vacant depuis un mois.

Le logement est composé de 4 chambres, 1 cuisine, 1 salon/salle à manger, un garage, une salle de bains et des WC. Un balcon-terrasse est également situé à l'étage.

Elle propose aux élus de le remettre en location et de fixer le montant du loyer.

DÉLIBÉRATION N° 2016-04-06

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Sa Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

-DECIDE de mettre en location le logement situé Place Neuf Brisach (au-dessus de la Poste)

-FIXE le montant du loyer à **600,00€TTC**.

-PRECISE que le loyer sera réévalué tous les ans en fonction de l'indice de référence des loyers

-AUTORISE Madame la Maire à signer le bail ou tout document correspondant

-INSCRIT au budget la recette

QUESTIONS ORALES

1/ Demande de passage d'une épicerie ambulante

Madame la Maire fait lecture d'une demande d'emplacement pour une épicerie ambulante.

Jean BARBE informe que l'épicerie a trouvé des repreneurs.

Madame la Maire indique qu'elle n'est pas au courant.

Thierry MARCHAND souhaiterait que les maraichers locaux installent un étal, l'été, sur la Place d'Armes ou ailleurs afin de vendre leurs produits.

Corine GLEYROUX pense que ce serait une bonne idée.

Emilie MAILLOU regrette qu'il n'y ait rien pour valoriser et promouvoir nos produits locaux, mis à part le Marché des Producteurs de Pays.

Corine GLEYROUX quitte la séance à 11 heures.

Romuald LEROUSSÉAU demande pourquoi la commune refuserait l'épicerie ambulante alors qu'il n'y a plus rien pour l'instant.

Jean BARBE répond qu'il ne faut pas se précipiter et attendre la réouverture de l'épicerie.

Danielle FONTAINE demande à Jean BARBE s'il a une date précise à communiquer.

Jean BARBE répond qu'elle devrait en principe rouvrir courant juillet.

Michel DA ROS pense que la commune devrait se positionner favorablement pour le camion ambulante si l'épicerie ne rouvre pas rapidement.

Madame la Maire ajoute qu'elle n'est pas au courant de l'arrivée prochaine de repreneurs, donc rien n'empêche la commune d'accepter la venue d'une épicerie ambulante.

Elle propose donc aux élus de se laisser un délai de réflexion d'une quinzaine de jours, et si personne ne se manifeste auprès de la mairie, il faudra faire venir cette épicerie ambulante qui apportera un minimum de service aux habitants.

La majorité des élus approuvent cette proposition.

2/ Falaise du Tertre

Madame la Maire informe qu'elle a reçu l'accord de VNF pour rouvrir la voie dans les deux sens. Toutefois un panneau « Chutes de pierres » sera positionné

Michel DA ROS ajoute que personne n'est à l'abri d'une chute.

Madame la Maire indique que VNF devrait commencer les travaux de nettoyage et de confortement cet automne.

3/ Ramassage scolaire

Emilie MAILLOU indique que de l'arrêt de bus situé à « Carreau » est placé à un endroit dangereux.

Madame la Maire répond que VGA, qui gère les transports scolaires, est au courant de la situation et que l'arrêt va être rapidement déplacé pour assurer la sécurité des 3 enfants.

Jean BARBE rappelle que les chauffeurs de bus n'ont pas d'autre choix que de respecter les arrêts qui leur sont définis.

Emilie MAILLOU regrette que de nombreux enfants ne mettent pas leurs gilets.

Madame la Maire répond qu'il en est de la responsabilité des parents d'assurer la sécurité de leurs enfants lorsqu'ils se rendent aux arrêts de bus.

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame la Maire** clôt la séance à 11h15.